

L'avenir est affaire de Prévoyance

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'UNMI élargit son dispositif
pour le maintien à domicile des personnes âgées
et la prise en charge de la dépendance,
avec l'ambition
de servir une plus large population de seniors.**

Dès juin 2016, fidèle à sa vocation mutualiste et solidaire, l'UNMI a mis en place le fonds **ACPA, Agir contre la Perte d'Autonomie**, sous la forme d'une SCI à capital variable, pour favoriser le maintien à domicile et la prise en charge de la dépendance :

- le fonds a pour mission de se porter acquéreur de la nue-propriété des logements des seniors qui le souhaitent, en leur garantissant un droit d'habitation à vie.
- la totalité du prix d'acquisition, correspondant à la valeur occupée du bien, est versée immédiatement en une fois : le vendeur peut ainsi, librement, financer un projet, dégager les ressources nécessaires à son maintien à domicile ou organiser sa succession.

Aujourd'hui, l'UNMI élargit ce dispositif, en partenariat avec des mutuelles et des assureurs, MUTUELLE DE L'OISE des AGENTS TERRITORIAUX, MUTUELLE LE LIBRE CHOIX, APICIL, AGEAS FRANCE.

Les titres de la SCI ACPA sont ainsi apportés à un nouveau fonds, la SCI ViaGénération, géré par TURGOT AM.

Doté d'un capital de 27M€ le nouveau fonds dispose ainsi de moyens renforcés pour toucher un plus grand nombre de seniors et mutualiser les investissements.

Les parts du fonds sont éligibles en unités de compte dans les contrats d'assurance vie, ce qui permettra de collecter de nouveaux capitaux et de diversifier la distribution.



L'avenir est affaire de Prévoyance

Celle-ci s'appuiera notamment sur les plateformes INTENTIONAL PATRIMOINE d'APICIL et AGEAS PATRIMOINE, à destination des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI).

L'UNMI apporte 10 M€ sur les 27 M€ de dotation initiale et assure pendant trois ans la présidence du fonds.

« Cette opération s'inscrit dans la mise en oeuvre de notre plan stratégique Agile 2020 : au delà de notre vocation première, développer des solutions de prévoyance pour compléter l'offre santé des mutuelles, il prévoit en effet des initiatives pour soutenir les populations les plus fragiles et la diversification progressive de nos canaux de distribution. » affirme Loredana MAÏER, directrice générale.

L'UNMI, le partenaire indépendant à l'écoute, au service et aux cotés des mutuelles.

L'UNMI, l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle, est une union de mutuelles à but non lucratif. Elle rassemble aujourd'hui **80 adhérents qui protègent plus de 10 millions de personnes.**

Elle met son expertise au service des mutuelles pour innover et compléter leur offre par des solutions de prévoyance, d'épargne et de dépendance conçues sur mesure.

A l'écoute des mutuelles, elle s'affirme ainsi comme un **acteur majeur de l'économie sociale et du monde mutualiste.**

UNMI - Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 PARIS - www.unmi.eu

Contact presse :

Marie-Laure Molko - Tél : 01 76 41 00 32 / 06 70 16 45 15 - E-mail : marie-laure.molko@taly.eu

